

DEPARTEMENT DE LA MARNE

**DEMANDE DE SUBVENTION
RESTAURATION DE FACADES DE
MAISONS À PANS DE BOIS**

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

La demande de subvention doit être préalable aux travaux et ils devront être achevés dans les 6 mois suivant l'attribution de la subvention.

Ce dossier doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- note descriptive des travaux
- devis estimatif des matériaux ou des travaux
- photos des façades à restaurer
- relevé d'identité bancaire

Une fois votre dossier complété, veuillez l'adresser au Service des sports, de la jeunesse et du tourisme :

Demande suivie par Grégoire Pastres : Tél. : 03 26 69 52 86 – gregoire.pastres@marne.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : [] Ville :

Date de naissance : [] Téléphone :

BÂTIMENT À RESTAURER

Adresse :

Code Postal : [] Ville :

Résidence : Principale Secondaire Autre :

Vous en êtes : Propriétaire Locataire

TRAVAUX

Réfection des fondations Pose de tavillons Démolition du crépi

Réfection de l'enduit Remplacement du torchis Traitement du bois

Remplacement des pans de bois Autres :

Début des travaux : [] Surface à restaurer :

Fait à, le []
Signature